

**AMENAGEMENT D'UN NOUVEAU TRONCON DE VELOVOIE AUTOUR DU LAC  
D'ORIENT ENTRE LUSIGNY-SUR-BARSE ET PINEY  
PAR LE CONSEIL GENERAL DE L'AUBE**

**INFORMATION RELATIVE A L'ABSENCE D'OBSERVATION  
DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

Par délibération du 21 mai 2012, le conseil général de l'Aube a sollicité, dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau tronçon de la vélovoie autour du lac d'Orient, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique. Elle vaudra également pour la mise en compatibilité du POS de la commune de MESNIL-SAINT-PERE et du PLU de la commune de PINEY. Une enquête parcellaire sera engagée simultanément.

Sont concernées les communes de LUSIGNY-SUR-BARSE, PINEY, MESNIL-SAINT-PERE et MONTIERAMEY.

En application de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, l'avis de l'autorité environnementale a été sollicité le 17 décembre 2012.

Aucune observation n'ayant été émise dans le délai imparti de deux mois, ce projet a fait l'objet d'un avis tacite le 17 février 2013.